



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 118567

Texte de la question

M. Jacques Remiller alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'inquiétude que suscite la réforme du calendrier des rythmes scolaires parmi les professionnels du tourisme. En effet, les professionnels redoutent que le raccourcissement des vacances d'été n'ait des conséquences économiques catastrophiques pour leurs établissements, les parcs d'attractions, l'hôtellerie, et les zoos, qui accueillent 50 % à 60 % de leurs visiteurs durant les vacances d'été. Si un raccourcissement des congés d'été voit le jour, il conviendrait qu'un « zonage » soit envisagé s'étalant entre le 15 juin et le 15 septembre pour atténuer cet impact financier sur le secteur du tourisme. Cette solution permettrait aussi de rendre moins dense le trafic routier durant la période estivale et aurait un impact positif sur la circulation et la sécurité routière. Elle aurait aussi un effet positif sur l'emploi des saisonniers qui verraient la durée de leur contrat prolongée. Ils s'interrogent également sur un éventuel raccourcissement des vacances de printemps et les conséquences néfastes sur le début de la saison touristique. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend créer un zonage lors de la mise en place de la réforme des calendriers des systèmes scolaires.

Texte de la réponse

Le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires mise en place par le ministre pour réfléchir sur l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaire a remis son rapport le 4 juillet 2011. Le comité a pris le temps d'auditionner de nombreuses associations et organisations afin d'approfondir ces questions et de travailler à une nouvelle articulation entre les temps de l'école, de la famille et de la société. Le ministre va étudier avec soin toutes les préconisations de ce rapport, en appréhendant l'ensemble des paramètres de ce sujet complexe qui concerne de nombreux acteurs et qui doit tenir compte du contexte économique et social. Sur la base de ce rapport, le ministre va retenir les thématiques qui feront l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives des personnels, les fédérations de parents d'élèves, les collectivités territoriales ainsi que les acteurs institutionnels, économiques et sociaux, associés au service public de l'éducation. S'agissant plus spécifiquement du calendrier scolaire national, la recommandation du comité de pilotage de raccourcir les vacances d'été et d'établir un « zonage » pendant cette période sera examinée dans ce cadre. Il est encore trop tôt pour envisager les suites qui pourront être réservées à ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118567

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10216

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13082